Pôle de compétitivité des microtechniques : contrat cadre et adhésion à l'association

Rapporteur: M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS		
Commission n°2		Validation du Vice-Président
Séance du 30/09/05	Favorable	
Bureau		Le 7/10/05
Séance du 20/10/05	Favorable	

En juillet dernier, le projet de Pôle de compétitivité des Microtechniques Franc-comtois a été retenu par le gouvernement avec 66 autres projets de territoires.

Ce projet de pôle de compétitivité fait partie des 55 projets validés par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT, ex-CIADT) lors de sa réunion du 14 octobre 2005.

Une circulaire du 2 août relative à la mise en œuvre des pôles de compétitivité parue le 8 août au JO précise le souhait de l'Etat de **passer un contrat cadre** avec les porteurs du pôle ainsi qu'avec le président du conseil régional et les représentants des autres collectivités locales impliquées. Ce projet de contrat-cadre a été déposé le 15 septembre 2005 en Préfecture.

Le contrat cadre précise :

I. L'orientation stratégique du pôle

L'industrie microtechnique de Franche-Comté s'appuie sur les domaines de compétences suivants : la micro fabrication, le traitement de surface, l'automatisation, l'ingénierie. Pour gagner en compétitivité le pôle entend apporter à ses entreprises des aptitudes supplémentaires issues de la recherche et des centres de transfert pour ces domaines. Le Pôle de compétitivité des Microtechniques porte également une forte attention à développer son potentiel sur les marchés internationaux.

I) Passer de la pièce au composant

En associant plusieurs pièces pour répondre au client sous forme de composant ou de soussystème, les entreprises génèrent une activité qui contient plus de valeur ajoutée II s'agit d'accentuer cette offre de fonctions microtechniques pour des marchés ciblés impliquant une avance technologique :

- développer des innovations au niveau de la conception et créer des composants multifonctions complexes associant plusieurs disciplines
- créer des alliances pour le marketing, l'innovation technologique, les investissements de R&D
- accueillir de nouvelles entreprises apportant des activités stratégiques complémentaires

2) Doubler la présence des industriels du pôle sur les marchés mondiaux

Les estimations du pôle font apparaître actuellement une part de marché de 1 à 2 % sur les marchés mondiaux, ce qui représente une opportunité pour la Franche-Comté à condition qu'elle gagne en visibilité et en attractivité. L'ambition est de passer d'un chiffre d'affaires cumulé de 1,36 milliards d'€ en 2004 à 3 milliards d'€ en 2012 soit 10 % de croissance par an et de faire progresser parallèlement le nombre d'emplois de 2 à 5 % par an.

3) Créer un Pôle microtechnique fort au cœur de l'Europe avec la Suisse et Grenoble

Le pôle comtois entend formaliser les rapprochements avec MINALOGIC (Grenoble) et la ARVE Industrie (Haute-Savoie) d'une part et l'arc jurassien suisse d'autre part pour créer un triangle vertueux des microtechniques au cœur de l'Europe, un triangle concentré, efficace et légitimé par l'histoire et la complémentarité des trois territoires. Ce triangle unique en Europe a l'ambition d'être un pôle mondial des microtechniques d'ici 10 ans, un foyer d'innovation et de production apte à attirer les investisseurs mondiaux. Le pôle franc comtois développera également les relations engagées sur les dix dernières années avec le Japon, l'Allemagne, les USA, les autres pôles régionaux.

II. La structure d'animation et de gouvernance du pôle

Création de l'association « Pôle des Microtechniques » regroupant tous les acteurs concernés : entreprises/ centre de formation-recherche et de transfert de technologies/ consulaires-syndicats/ collectivités-EPCI.

III. Les modalités de sélection

L'association « Pôle des Microtechniques » mettra en place un comité de validation des projets quand cela paraît nécessaire à l'avenir des projets.

Autrement le Bureau présentera directement les projets aux financeurs

IV. <u>Les éléments du zonage</u> prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005. Ils doivent concentrer l'essentiel des moyens de recherche et de développement du pôle.

Ce zonage définit le territoire où les exonérations d'IS sont automatiques, et où les exonérations de TFB et TP sont possibles sur délibérations des collectivités concernées.

Le zonage englobe les zones d'emplois de Belfort, Besançon, Dole, Morteau et de Saint-Claude.

V. Les soutiens publics

Sur 27 M€ de projets à financer, la CAGB s'est engagée à financer 2 M€ sur 3 ans sous diverses formes : aides aux projets du Pôle, aides à l'implantation, à la création et au développement d'entreprises innovantes.

Cela conduit à un taux moyen de financement des projets labellisés à hauteur de 7,4%.

Aussi les entreprises et acteurs concernés peuvent attendre ce financement pour la mise en œuvre de leurs projets.

Ce type d'aide publique au projet présente l'avantage d'être plus lisible que les exonérations de TP.

VI. <u>Un comité de coordination</u> du pôle est mis en place par les parties signataires du contrat afin d'en assurer le suivi. Il est présidé par le Préfet de Région.

Il s'appuie sur :

- une commission des financeurs. Cette commission veille à apporter une visibilité en amont des dépôts formels de dossiers. Elle examine les projets sélectionnés par la structure de gouvernance afin d'orienter ceux qui font l'objet d'une demande de soutien public.

La commission des financeurs est composée autour :

- du directeur régional d'OSEO-ANVAR;
- du directeur régional de la Caisse des dépôts ;
- d'un représentant désigné par l'Agence nationale pour la recherche ;
- d'un représentant désigné par l'Agence de l'innovation industrielle ;
- des représentants des collectivités territoriales concernées, en particulier de la région pour
 - la CAGB : Jean-Louis Fousseret, Président (suppléant : Denis Baud)
- du correspondant du groupe de travail interministériel ;
- des directeurs et délégués régionaux des ministères concernés.

Cette commission veillera notamment à ce que les projets du pôle soient rapidement et efficacement orientés vers les procédures adéquates de soutien de la part de l'Etat, de ses agences et des collectivités territoriales, notamment de la Région.

- conformément aux orientations de l'Etat, **une commission scientifique** assure le suivi et l'évaluation scientifique des résultats du pôle. Elle est composée de :
 - une personnalité qualifiée du CNRS
 - une personnalité qualifiée du CEA
 - une personnalité qualifiée d'une université extérieure au pôle
 - le Président de l'association « Pôle des Microtechniques »
 - le Recteur de l'Académie de Franche-Comté
 - la DRIRE
 - la DRRT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de contrat-cadre,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat-cadre à intervenir, une fois accepté par l'Etat,
- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'association « Pôle des Microtechniques » qui assurera la gouvernance du pôle de compétitivité Franc-Comtois.

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité : Le Président

Pour: 97 Contre: 0 Abstention: 0